

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE;

QUINTIDI 25 Floréal,

( Ere vulgaire )

Jeudi 14 Mai 1795.

*Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paraît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n<sup>o</sup>. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 80 livres par an, de 42 liv. pour six mois, et de 22 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).*

*Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Floréal, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption. Prix, 80 liv. par an, 42 liv. pour six mois, et 22 liv. pour trois mois.*

## PRUSSE.

De Dantzick, le 15 avril.

On avoit acheté ici de grandes quantités de grains pour le compte de l'Angleterre : il vient d'arriver un ordre sévère de la cour de Berlin d'empêcher toute exportation; de sorte que les Anglais n'auront plus à enlever cette ressource à d'autres nations.

Toutes les lettres de Pétersbourg sont remplies des armemens formidables qui se font dans les ports de la Russie : ces lettres portent à 45 vaisseaux de ligne l'armée navale que cette puissance doit mettre en mer avant la fin du mois.

D'un autre côté, on apprend que les cours de Stockholm & de Copenhague sont des préparatifs immenses de guerre, & qu'elles auront incessamment une escadre combinée de 32 vaisseaux de ligne. La levée des troupes de terre se fait aussi avec une activité extrême en Suede & en Danemarck.

Ce qui donne lieu à ces mouvemens extraordinaires, ce sont les projets ambitieux de Catherine qui, après avoir envahi la Pologne, veut encore envahir la Turquie & la suprématie maritime dans toutes les mers du Nord. S'il faut en croire des relations russes, elle va être secondée dans ce dernier projet par l'assistance de l'Angleterre, à laquelle elle continuera de promettre elle-même des secours considérables.

Ceux qui voient les charges énormes du cabinet britannique dans ce moment, & qu'il a été obligé de retirer de la coalition les troupes de terre qu'il avoit envoyées sur le continent, ne peuvent concevoir comment ce cabinet

va s'engager dans la nouvelle querelle qui s'élève entre les trois cours du Nord, à moins que sa politique ne songe à les détruire l'une par l'autre.

Le bruit est ici général, qu'une forte escadre anglaise va se montrer dans les mers du Nord, pour y exercer la grande police sur les bâtimens de commerce qui sortiront de la Vistule & de l'Elbe.

## BELGIQUE.

De Bruxelles, le 20 floréal, (9 mai, v. st.)

Les lettres de Coblenz marquent que les Français viennent d'établir un camp formidable dans les environs de Reinfelds, dont la droite s'étend jusqu'à Oberwesel, & la gauche jusqu'à Herzenach. Le passage des troupes & de l'artillerie qui se rendent devant Mayence continue toujours à être très-considérable; ce qui fait tomber un peu les conjectures formées à l'égard de la paix entre l'Autriche & la France. Les mêmes lettres qui nous donnent ces détails, ajoutent, que les généraux autrichiens ont entièrement dégarni le Bas-Rhin de troupes, de même que les environs de Reiserwert, Dusseldorf & Mulheim, afin de renforcer leur armée du Haut-Rhin, qui, suivant tous les rapports, est sur un pied vraiment formidable.

Le comité de salut public vient de prendre un nouvel arrêté à l'égard du restant des contributions qui sont encore dues dans les pays conquis, & qui devoient être payées moitié en numéraire & moitié en assignats; ces contributions pourront être soldées actuellement, un quart en matieres d'or & d'argent, & les trois quarts restant en papier monnaie.

L'organisation du tribunal criminel de cette ville & celle des jurés étant achevée, ils viennent d'entrer en fonctions.

Afin de faire cesser les troubles & les désordres dans les spectacles & les autres lieux publics, provoqués par la horde des buveurs de sang, les représentans du peuple ont pris un arrêté pour la police de la comédie. Quant aux promenades, des patrouilles armées y circulent,



& elles ont plutôt l'air d'un champ de bataille, que des lieux paisibles destinés à l'agrément public ; aussi le parc, une des plus agréables promenades de l'Europe, est-il abandonné par les habitans de Bruxelles. Sans ces mesures sages & prudentes, il est certain que le sang eût coulé avec abondance : les tigres à cheveux crasseux s'étoient armés de poignards & de pistolets pour assassiner sans doute, quelques jeunes gens, traités par eux de *muscadins*, & dont tout le crime étoit d'avoir des principes humains & les cheveux retroussés. Cependant les représentans, par amour de l'ordre, ont exhorté les jeunes gens, à abandonner un costume qui pouvoit amener des suites si fâcheuses, sans être d'aucune utilité.

## F R A N C É.

*De Paris, le 24 floréal.*

Rien n'est changé dans la situation de cette commune où les denrées & les subsistances continuent à être difficiles, rares & progressivement plus chères. Le temps & l'attention que la convention met à fermer les plaies qu'une immoralité profonde a faites dans toutes les parties de l'administration, soutiennent toujours le calme & les espérances parmi les vrais amis de la patrie. Cependant on voit avec douleur que la repression ou du moins le déplacement des terroristes ne s'effectue que très-lentement ; de sorte qu'il existe entre eux & les hommes sages une lutte sourde, infiniment nuisible au succès de la paix intérieure.

Le citoyen Bourgoïn, qui avoit été envoyé en Espagne, en est de retour depuis deux jours & s'est présenté dès son arrivée aux comités de gouvernement. Quoiqu'on ne sache rien des motifs de son retour, on suppose que les négociations que le cabinet de Madrid avoit entamées pour la paix, sont au moins retardées : cependant, s'il faut en croire certains bruits, il est question de la prochaine venue en France d'un parent du duc de la Alouidia, premier ou principal ministre de la cour de Madrid.

Les lettres de Livourne, du 24 avril, portent qu'il étoit arrivé ce jour-là un pinque génois avec la nouvelle que le mercredi précédent l'escadre angloise étoit à vingt milles au ponent du cap Corse.

Ce qu'on a lu hier dans notre article de Londres, des ouvertures que l'empereur a fait faire au ministère britannique sur un projet de paix particulière avec la république française, prend une sorte de consistance, par différentes lettres reçues de l'Allemagne. La lassitude de la guerre y est générale, & la misère publique rappelle par-tout les gouvernemens & les peuples au désir de la paix.

S'il faut en croire des lettres de Suisse, les cultivateurs du canton de Zurich se montrent plus déterminés que jamais à vouloir que l'aristocratie des cités ne pese plus sur les campagnes, & ils demandent, du ton d'hommes libres qui ont raison, que tout habitant des campagnes soit égal en droits aux citadins, qui se sont arrogés des privilèges absolument contraires à l'égalité qui doit régner entre tous les membres d'un état démocratique.

Voici un petit tableau de la situation actuelle des circulations au-dedans que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs :

Il est bon que nos neveux sachent ce que nous aurons coûté la liberté.

Le particulier se plaint du prix des charrois : le voiturier se plaint du prix auquel l'aubergiste lui vend les fourrages ; l'aubergiste du prix auquel il les achète, &c. Voici le fait : à cet époque, du 15 floréal, il en coûte pour la nourriture d'un cheval un boisseau & demi d'avoine à 25 liv. le boisseau, deux bottes de foin à 5 liv. la botte, deux bottes de paille à une liv. chaque ; ferrage, entretien des harnois 4 liv. 10 sols ; total 54. Les maladies, l'intérêt de 5 à 6 mille liv. que coûte un cheval, le salaire du charretier, sont trois chapitres de dépenses qu'on peut raisonnablement porter à 16 liv., ce qui fait par jour 70 liv. ; ensorte qu'un cheval revient à 25 mille liv. par an, en supposant que les denrées en restent-là & n'excèdent pas de prix ; mais la progression journalière des prix ne permet pas de s'en flatter. Toujours est-il vrai que, dans l'état actuel des choses, la tentation d'avoir équipage suppose un revenu de 50 mille liv. pour le cocher, le carrosse & les trois chevaux, trois chevaux de carrosse ne consommant pas au-delà de ce que consomment deux chevaux de roulier.

*Au Rédacteur des Nouvelles Politiques.*

Il y a des gens qui vont dans les campagnes voisines déterrer la pomme de terre, non pour se nourrir, mais pour la vendre. Un homme apporta avant-hier un panier de ces tubercules, coupés par morceaux, chez un de mes amis qui demeure à cent pas de la barrière de Neuilly : trop éloigné de la force armée, il ne put faire arrêter le scélérat qui dérobe ainsi au cultivateur le fruit de ses sueurs, trompe l'espérance de sa récolte, & commet un attentat contre la subsistance publique. Aussi plusieurs propriétaires se sont vus forcés de passer la houe ou le râteau sur des champs ensemencés de pommes de terre ; ce qui en rendra la première façon plus pénible, pour dérober à l'œil ce dépôt si précieux dans les circonstances actuelles. Quand on a vu l'ordre requis ; quand on le voit disparaître, il est permis de se demander quand il reviendra. Jadis un Suisse, payé à 30 sols par jour, veilloit à la conservation de deux mille arpens, qui étoient bien conservés : aujourd'hui cette pareille étendue est confiée à six ou huit gardes champêtres habitans du lieu, apparentés avec tout le village, qui sont payés beaucoup plus chèrement, & qui se contentent de veiller à leurs minces propriétés & non à celles de la grande famille. Aussi la dévastation dans les campagnes est-elle au comble ; les prairies, les bois, sont devenus des biens communaux : un homme a-t-il besoin d'un manche de hoyau, le barbare coupe un jeune arbre, dont le fruit, quelques années plus tard, l'auroit désaltéré ; arbre dont un vieillard venoit de border son champ, non pas pour lui, mais pour ses enfans. Je sais une commune, Genevilliers, dont les propriétés publiques & privées seront respectées. Un de nos généraux, vainqueur des ennemis de la France, vient d'y être nommé garde-champêtre. Cincinnatus, après avoir déposé les faisceaux, ne fit que labourer son champ ; le Cincinnatus français fait plus, il veille sur les champs de ses concitoyens.

CADET DEVAUX.

*Sur les contributions publiques.*

Il semble qu'on peut réduire à quelques idées fort sim-



plus tout ce qu'on a écrit depuis tant d'années sur l'impôt direct & sur l'impôt indirect.

Une contribution qui renait tous les ans ne peut être acquittée que par des productions annuellement renaissantes; donc la terre paie tous les impôts, soit directs, soit indirects.

On en a conclu qu'il falloit convertir tous les impôts en un impôt territorial unique.

Les avantages qu'on prétend y trouver sont, 1°. une grande diminution de frais, qui équivalent à une diminution d'impôt; 2°. Une grande égalité, parce que la contribution territoriale est proportionnelle; 3°. Pancantissement d'une foule de loix fiscales, gênantes, immorales, vexatoires, qu'entraînent les impôts indirects.

Mais on a dissimulé un inconvénient énorme de l'impôt territorial unique; c'est son excès qui en rendra toujours le recouvrement impossible. Si le produit net du territoire de France est de 1500 millions, & si l'état a besoin de 600 millions de revenu, il faut donc prendre à chaque propriétaire, à chaque cultivateur, les deux cinquièmes de son produit net. Or vous ne forcerez jamais un cultivateur qui, après s'être donné beaucoup de mal, avoir labouré, fumé, semé, recueilli, moissonné, engrangé, vendu son bled, qui, dis-je, se trouve après tant de peines, par supposition, 100 pistoles de produit net, vous ne le forcerez jamais à en donner 400 liv. au gouvernement; une contribution si énorme lui paroîtra toujours vexatoire. Il n'est point de gouvernement qu'elle ne fit détester; elle décourageroit. Ainsi, dans la pratique, ce système est totalement inadmissible.

Aussi toutes les nations ont réparti les impositions sur différens objets, parce qu'elles ont senti qu'il ne falloit pas mécontenter une seule classe, en lui faisant supporter exclusivement tout le fardeau.

Vainement objecteroit-on que l'impôt indirect retombe toujours sur le propriétaire. Quand cela seroit, comme en dernière analyse cela paroît être en effet, on ne veut pas songer que les impôts pesent par leur poids réel & souvent beaucoup plus par l'action de ce poids sur notre imagination. Faites les plus beaux raisonnemens du monde à ce cultivateur auquel vous avez pris 400 liv. sur 100 pistoles, vous ne le persuaderez jamais.

Mais il ne faut pas dissimuler non plus les inconvénients de la plupart des impôts indirects: ils démoralisent la nation en la portant à la fraude; ils exigent des amendes, des confiscations, des armées d'employés soudoyés contre les citoyens, des peines atroces, comme les galères, &c.; voilà ce que produisoient les aides & les gabelles.

Les impôts indirects n'ont qu'un avantage, c'est qu'en général ils ne sont point forcés; c'est que le vendeur sait qu'il se fera rembourser l'impôt par l'acheteur, & que l'acheteur le confond avec le prix de la chose vendue.

Le grand point seroit donc de trouver un moyen d'adoucir le poids de l'impôt sur les terres, qui ne doit point être unique, mais qui doit entrer au moins pour moitié dans les revenus de l'état; & de trouver un supplément d'autres espèces d'impositions qui ne fassent ni dispendieuses, ni vexatoires, ni immorales.

Le supplément peut être fourni par le droit d'enregistrement & de timbre; par un droit sur les successions collatérales; par une contribution mobilière, que l'assemblée constituante avoit établie sur des bases assez sages & qu'il falloit perfectionner; enfin par un impôt sur les rentes & sur les maisons. A l'égard de l'impôt

sur les terres, le meilleur moyen de l'alléger c'est de le faire payer en nature comme Dubois-Crancé vient de le proposer. Ce système étoit celui de toute l'antiquité. C'est encore celui de toute l'Asie. Des subtilités mal entendues d'économistes, & l'aversion que les propriétaires des terres montroient dans l'ancien gouvernement pour porter leur part des charges publiques, ont fait multiplier des objections contre ce mode avec plus de chaleur que de force réelle; il donne une facilité singulière pour payer l'impôt. En exigeant l'impôt en nature, vous prenez au cultivateur quand il a les moyens de donner; vous lui prenez dans le moment de l'abondance, & pour ainsi dire, du gaspillage. Il ne se sent pas appauvri de ce qu'il vous donne. La dixme du clergé étoit un impôt autant ou plus lourd que la taille; la taille se payoit en argent, elle écrasoit le peuple; la dixme se payoit en nature, il la payoit sans presque y songer: il payoit encore une autre petite dixme volontaire aux moines mendians qui venoient le rançonner, tant on y regardoit peu de près au moment de la richesse & de l'abondance.

On objecte à l'impôt en nature, 1°. de n'être pas proportionnel au produit net; 2°. d'être très dispendieux dans sa perception. Il faut discuter ces reproches.

Quant au premier, on ne voit pas pourquoi il seroit impossible de proportionner l'impôt en nature au produit net, pourvu qu'on ne veuille pas s'assujettir à une exactitude géométrique, minutieuse & impraticable.

Il s'agit d'évaluer les terres en bonnes, médiocres, & mauvaises; d'exiger pour les bonnes terres une certaine quantité de gerbes sur cent, une moindre sur cent gerbes dans les médiocres, une encore moindre dans les mauvaises terres. Le calcul peut être fait d'après les frais que chaque nature de terre est censée devoir supporter, & ce qu'on feroit pour les terres à bled se feroit aussi facilement pour les autres productions.

Je dis qu'il est inutile de se piquer d'une exactitude minutieuse. Les différences dans la température des différentes années changent les rapports de supériorité ou d'infériorité qu'ont les terres entr'elles. Ainsi quelque proportion que vous établissiez, elle ne sera jamais rigoureusement juste. La contribution en argent est bien plus disproportionnelle que la contribution en nature; car elle s'exige lors même que la terre n'a rien produit. Cet avantage de la contribution en nature, de ne prendre qu'à proportion de la production, compense avec une supériorité infinie tous les reproches qu'on peut lui faire, en la comparant à la contribution en argent.

Quant aux frais, il me semble que si la contribution en nature étoit établie par toute la France, il seroit facile d'en rendre la perception peu dispendieuse. Chaque communauté pourroit être taxée suivant l'étendue, la qualité de son territoire, & la nature de ses productions à une certaine quantité de produits, payables au gouvernement, & elle se chargeroit de la perception ou de trouver un fermier.

D'ailleurs, quand les frais de perception seroient considérables, songeons que ces frais, répandus sur quarante-deux mille municipalités, n'enrichiroient pas les traitans.

Quand une contribution n'est ni vexatoire, ni immorale, un peu plus ou un peu moins de frais dans la perception, sont plus que compensés par la facilité du recouvrement.



La contribution foncière, en argent, coûtoit peu au gouvernement, mais beaucoup au peuple, auquel il falloit souvent envoyer garnison pour le contraindre à payer. La contribution en nature dispense de recourir à ce moyen de coaction, odieux, mais indispensable avec la contribution en argent.

Montesquieu observe, que les impôts sont légers dans les gouvernemens despotiques. Voilà pourquoi l'impôt en nature est établi dans toute l'Asie. Sa forme le rend léger & insensible.

Mais pourquoi les gouvernemens libres ne prendroient-ils pas ce que les gouvernemens despotiques ont de bon? Pourquoi leur laisseroient-ils ce moyen de se rendre chers au peuple? Si la liberté doit faire des sacrifices plus grands, c'est une raison de plus de leur donner une forme qui les adoucit.

Avouons-le sans détour. Depuis la révolution, on a cruellement vexé les riches, mais on n'a rien exigé du peuple. Cependant, s'il ne contribue pas suivant ses moyens, l'ordre ne se rétablira jamais. Difficilement aujourd'hui lui arracherez-vous de l'argent. Il se prêtera plus volontiers à une contribution en nature.

Dubois-Crancé a fort bien remarqué, qu'avec l'impôt en nature, vous n'épuisez point les provinces de leur argent, vous n'avez point de traités ruineux à faire avec des entrepreneurs de vivres pour nourrir vos troupes. Voilà des frais que vous épargnez, & qui compensent ceux de l'impôt en nature. Ajoutez que dans les disettes locales, l'état peut venir au secours des provinces qui souffrent, à l'égard de la facilité que Dubois-Crancé y trouve de nourrir la capitale, il a encore raison, tant qu'on n'aura pas le courage de renoncer à cet ancien abus d'approvisionner Paris par des moyens factices & aux dépens du reste du royaume. Cette question est intéressante, mais étrangère au reste de cet écrit.

## CONVENTION NATIONALE

Présidence de VERNIER le jeune.

Séance du 24 floréal.

L'assemblée a adopté, avec divers amendemens, un projet de décret en un grand nombre d'articles, & portant en substance que les acquéreurs de biens nationaux sont tenus; ceux qui n'ont pas encore fait leur premier paiement, de l'effectuer dans une décade; & les autres, de payer ce qu'ils doivent dans un mois, & ce sous peine d'être déchu de leurs droits.

Génissieux appelle de nouveau l'attention de l'assemblée sur les maux qu'une cupidité effrénée & le plus honteux agiotage accumulent à chaque instant en faisant monter les denrées à un prix tel que personne bientôt ne pourra plus s'en procurer; Génissieux regarde comme le seul remède à ces désordres, le plan dernièrement proposé par Bourdon, de POISE, il demande donc qu'on ne discute aucun autre plan de finance, que celui-là ne l'ait été sans interruption, & que l'assemblée ne l'ait adopté ou rejeté.

Bourdon dit que tous ceux qui avoient conçu quelque plan de finance les ont portés au comité chargé de cette partie; là on les a discutés; chacun a fait valoir le sien jusqu'à ce qu'il ait été convaincu qu'il n'étoit pas le meilleur. D'après cette discussion, le comité a arrêté les bases d'un nouveau plan, qui, d'ici à trois jours, sera présenté à la convention.

Fermond obtient la parole au nom du comité de salut public; il rend compte que ce comité s'occupe sans relâche des subsistances; tout lui permet d'espérer que d'ici à très-peu de temps les privations du peuple diminueront; mais il existe des hommes qui n'ont pas honte de spéculer sur le malheur public; de s'enrichir des souffrances de leurs concitoyens; ils détournent ou dénaturent une partie des farines qu'on fournit pour la distribution de chaque jour. Fermond vient demander à l'assemblée de décréter une peine contre ceux qui se rendront coupables de pareils délits; il propose de leur appliquer les peines décrétées pour les agens infidèles.

L'opinant fait sentir qu'il est d'autant plus important de punir les coupables, qu'on mettra par ce moyen à l'abri de reproches, les citoyens honnêtes & dévoués à leur patrie. En effet, dit-il, pourquoi remarque-t-on une si grande différence, non-seulement dans la qualité du pain, fait pourtant avec la même farine, mais encore entre la distribution de tel boulanger & celle de tel autre; c'est que les uns sont fideles, d'autres ne le sont pas; il faut que ces derniers soient conçus & punis.

La proposition de Fermond est décrétée. L'assemblée ordonne aussi que le rapport & la loi seront sur-le-champ affichés dans Paris.

Lacroix demande que cette loi soit appliquée aussi aux commissaires chargés de surveiller la fabrication & la distribution du pain, & qui prévariqueront dans leurs fonctions. — Décrété.

Lemoine propose d'afficher chaque jour, à la porte des boulangers, la quantité de pain & de riz qui devront être distribués, afin que chaque citoyen sache combien il lui en revient.

Barras appuie cette proposition; il dit, que, chargé d'activer l'arrivage des subsistances de Paris, il s'est rendu dans tous les ports de la Manche: par-tout il a trouvé des subsistances; par-tout il en arrive, & par-tout les a mises en route pour Paris. Il en est parti d'Ostende seul 23 mille quintaux, dont l'arrivage a commencé à faire hier à Sensis.

Encore donc quelques momens de patience, dit l'orateur, & les maux du peuple seront soulagés; j'espère que sous trois ou quatre jours la distribution pourra être plus forte qu'elle n'a malheureusement été ces jours derniers; mais il faut du calme, & le royalisme & le terrorisme seront encore déjoués, & la république triomphera de leurs manœuvres. — On applaudit.

La proposition est décrétée.

Tallien regarde comme un grand mal le peu de besoin que le fermier a de vendre; le bled est à un prix si excessif, qu'avec quelques sacs il paye ce qu'il doit; d'ailleurs nulle part on ne perçoit l'impôt; nulle part les avances faites aux communes ne rentrent; donc il y a besoin de vendre.

Tallien ne propose pas de projet de décret, mais il demande le renvoi de ses observations à quelque comité pour les prendre en considération & faire un rapport à l'assemblée.

On représente que ce rapport a été fait.

On demande qu'il soit incessamment discuté. — Adopté.

## ERRATA.

Dans la feuille d'hier, article de Londres, au lieu de comte Pigrue, lisez Pergea.